

Extrait du procès-verbal de la Commission permanente du 16 mars 2018

Mme la Présidente – Au rapport n°107, j'ai un amendement n°20 RCDEC. Madame MALAISE

Amendement n°20 (RCDEC)

Mme MALAISE (FdG) – Nous partageons l'idée de cet amendement. Il vise à mandater la présidente du Conseil régional et l'IAU pour réaliser un audit des cités mixtes régionales et pour établir un calendrier des chantiers à conduire, notamment pour prioriser. Il s'agit donc d'un amendement planificateur qui vous était cher à l'époque gaulliste, avec laquelle vous avez visiblement rompu.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Le plan d'urgence des lycées franciliens adopté intègre les cités mixtes régionales. Sur les territoires en pression démographique, un travail avec l'IAU a été réalisé pour élaborer ce plan pluriannuel. Chaque année, des équipes de maintenance établissent et mettent en œuvre un programme annuel pour les CMR validé par chaque département. Je demande le retrait, sinon le rejet de l'amendement que vous avez présenté.

Mme la Présidente – Il est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n°20 (RCDEC)

POUR : E-IDF, AES, FdG

CONTRE : LRI, UDI, FN, CD

NPPV : M. CHEVRIER (NI)

ABSENT : RCDEC

REJET

Mme la Présidente – Madame MALAISE pour une demande de parole du Front de Gauche.

Mme MALAISE (FdG) – Vous proposez de financer la rénovation de la salle des professeurs de Villeneuve-le-Roi à hauteur de 40 000 euros, ce qui est sûrement nécessaire. Néanmoins, nous avons beaucoup entendu parler de cet établissement à la Commission permanente précédente, puisque les cours ont repris dans la structure de façon singulière – les professeurs ont utilisé leur droit de retrait sur quatorze salles. Nous souhaitons donc avoir vos réponses à plusieurs questions.

Premièrement, nous avons discuté lors de la Commission permanente précédente d'un dépôt de plainte de la part de la Région contre l'entreprise INAX responsable du premier rapport, laquelle avait statué sur l'absence de flocage et de danger avec l'amiante dans cet établissement. Ce rapport avait été réalisé avant votre prise de fonction à la majorité régionale. D'un commun accord, nous avons convenu que la Région dépose plainte. J'aimerais savoir ce qu'il en est de cette question.

Deuxièmement, les cours ont repris suite à un rapport effectué par le Comité scientifique et technique du bâtiment, diligenté par la Région et appuyé par l'entreprise agréée Amiante Manuxis. Selon nos informations, seule la deuxième partie du rapport qui note l'absence de

flocage a été communiquée aux personnels. Certains professeurs qui ont lu attentivement cette partie du rapport n'ont pas retrouvé les lieux du lycée dans lesquels ils travaillent. Cela laisse sous-entendre que le travail a été effectué dans un bâtiment ne ressemblant pas à ce qu'il existe réellement. C'est assez problématique et cela pose des interrogations. Selon un résumé oral des personnels de ce Comité scientifique et technique du bâtiment, la première partie revient sur le fait que le flocage est de bonne qualité, mais dégradé ponctuellement. J'aimerais aussi avoir des compléments d'information sur cette question et comprendre pourquoi l'ensemble du rapport n'a pas été communiqué à la communauté éducative.

Troisièmement, la construction du nouvel établissement est avancée d'un an. *A priori*, le déménagement devrait s'effectuer à l'automne 2018. J'aimerais savoir s'il interviendra lors de la rentrée scolaire ou après. Cette question est importante dans la vie d'une communauté éducative.

Quatrièmement, vous aviez évoqué à demi-mot la possibilité d'un suivi médical des personnels et des élèves. Nous vous avons expliqué que la question du temps zéro était importante. J'aimerais également savoir ce qu'il en est sur ce point.

Mme la Présidente – Madame la Vice-présidente.

Mme CIUNTU – Je comprends que vous ne compreniez pas parce que les informations que nous vous donnons sont toutes inexactes. Le dossier est très complexe quand il est vu de loin. Il existe un rapport du CSTB ; il a été donné aux enseignants – il n'y a pas de problème sur ce point – tout comme l'avis de l'ARS basé sur ce rapport. Nous nous étions engagés devant la communauté enseignante et les parents à leur faire un point d'avancement avant les dernières vacances sur le travail du CSTB et sur la possibilité pour l'ARS de rendre un avis ou non sur la base de ce travail. Il s'agissait de leur dire que nous mettions tout en œuvre pour trouver la solution la plus rapide possible, entre réintégrer Brassens ou rester dans un autre établissement à Vitry. Or, le CSTB a jugé qu'il avait besoin de plus de temps. Devant le Conseil d'administration, nous sommes donc restés soumis aux questions des enseignants et des parents durant quatre heures, pour les informer sur les éléments pouvant être fournis par le CSTB au stade de son travail. Le compte rendu de cet exposé est réclamé, mais il ne formait pas le rapport définitif qui ne pouvait pas être remis à ce moment. Nous avons tout de même souhaité une étape intermédiaire qui était un compte rendu du travail réalisé. Ensuite, nous nous sommes retrouvés après les vacances lors d'une séance de trois heures environ à laquelle le CSTB et l'ARS participaient, face au Conseil d'administration. Le rapport définitif du CSTB a pu être exposé avec un avis de l'ARS pris sur ce rapport, selon lequel il n'existait plus de danger à réintégrer Brassens.

Par ailleurs, le droit de retrait exercé sur quatorze classes est inexact. Trois classes ont été fermées, dont la salle 320 dans laquelle l'incident avait eu lieu – où le flocage est en parfait état et ne présente aucun risque par rapport à l'amiante qu'il recouvre – du fait d'interventions humaines qui sont à l'origine de l'incident de la salle 320. Ces salles sont donc fermées, selon les préconisations du CSTB et selon notre engagement pris vis-à-vis de l'ARS.

Pour le reste, les enseignants peuvent dire qu'ils ne veulent pas entrer dans certaines classes s'ils ont des craintes, mais ils ne sont pas en droit de retrait. Celui-ci n'est pas reconnu. Le rectorat considère, eu égard à la deuxième expertise qui confirme en tout point la première, l'absence de risque dans cet établissement. Il n'y en a pas, même dans les trois salles fermées ; le principe de précaution est fortement poussé et a été demandé par les enseignants eux-mêmes qui n'avaient pas envie de réintégrer des salles dans lesquelles des travaux avaient été

réalisés. Nous pouvons éventuellement nous demander si ceux-ci avaient été réalisés dans les règles de l'art et s'ils n'avaient pas pu provoquer des dégradations du flocage classées en niveau 1 dans la totalité de l'établissement. Des pompes mesurent en permanence la qualité de l'air. Une personne spécialisée dans ces problématiques et embauchée par la Région effectue un contrôle quotidien de l'état des plafonds de l'établissement. Tout ce qui a été demandé à la Région a été mis en place. À la satisfaction des parents qui acceptaient à l'unanimité le retour de leurs enfants à Brassens sur la base des conclusions de l'ARS et des engagements pris par la Région, la situation a repris son cours au lycée Brassens.

Je vous confirme que la réalisation en octobre ne concerne pas la construction, mais les bâtiments démontables nécessaires à la reconstruction à venir de l'établissement. Nous avons d'emblée prévu d'accélérer leur mise en place pour demeurer à Brassens seulement six mois, compte tenu des événements que je viens de vous relater. La prévision est septembre ou octobre ; je ne peux pas vous donner à quatre semaines près le calendrier. Nous souhaitons que, à la rentrée et au plus près de la reprise des cours, les bâtiments démontables prennent place et permettent l'arrêt des cours à Brassens à la rentrée scolaire. La Région a également pris cet engagement compte tenu du contexte.